



Abus sexuel sur personne vulnérable

Par **marionnette2010**, le **16/08/2013 à 17:16**

Bjr
Il y a 19 ans environ, mon beau-frère a profité de ma grave dépression, soit d'un coma dépressif pour avoir des relations afin de satisfaire ses pulsions sexuelles.
Malgré une longue thérapie, je reste perturbée.
Puis-je porter plainte pour abus de faiblesse ou autre ?
rd merci
Marionnette 2010

Par **marionnette2010**, le **18/08/2013 à 23:08**

Merci Diane,
J'ai déjà rencontré avocat + conseillers.
O.K. pour la prescription, je comprends.
Il me semblerait TRES BIEN que les dates de prescription soient revues :
ces personnages utilisent le chantage, les mensonges, leur pouvoir, et bien entendu, c'est " VOUS " la coupable.
Souvent, les conjointes acceptent les DEFAUTS VOLAGES de leurs maris.
Je reste volontaire pour écrire au procureur de la république.
Je pense davantage à moi, mais les nuits restent perturbantes.
Bonsoir,
Marionnette 2010